

Position conjointe

Priorités de SEA Europe et d'industriAll Europe pour la prochaine commission européenne

Conformément à la déclaration d'Anvers signée par SEA Europe et industriAll Europe pour réclamer des mesures visant à renforcer les secteurs industriels européens en assurant leur compétitivité, leur durabilité et leur résilience dans un contexte géopolitique changeant, les partenaires sociaux demandent à la prochaine Commission européenne d'adopter une **stratégie industrielle maritime de l'UE**.

Un train cohérent de mesures sectorielles permettra au secteur des technologies maritimes, avec la haute expertise de ses salariés, de rester un leader technologique mondial, de regagner des marchés perdus mais stratégiques pour l'Europe et de conquérir des marchés émergents. Ainsi, une stratégie industrielle maritime de l'UE permettra à l'UE de garantir et de renforcer une capacité de production industrielle adéquate. Cette capacité est essentielle pour la fabrication de navires, de plateformes et de solutions technologiques innovants, durables et numérisés, contribuant stratégiquement à la défense, à l'autonomie stratégique, au commerce, à l'indépendance énergétique et à l'économie bleue.

Dans un contexte de tensions géopolitiques toujours plus vives, les décideurs politiques européens doivent adopter sans tarder une stratégie industrielle maritime et un plan d'investissement industriel tourné vers l'avenir. Ce plan doit promouvoir activement un avenir résilient, équitable et durable pour l'industrie européenne et des emplois de qualité. Sans une telle stratégie, des risques importants pourraient peser sur la sécurité économique, et l'autonomie stratégique et la souveraineté technologique de l'Europe pourraient être menacées.

La stratégie industrielle maritime européenne doit reposer sur les quatre piliers suivants :

1. **SOUVERAINETE ET COMPETITIVITE INDUSTRIELLES**

- **Introduire des exigences de « Made in Europe » et des critères non-tarifaires dans les marchés publics stratégiques** (par exemple les patrouilleurs, les ferries, les navires de recherche, les plateformes offshore).
- **Offrir des incitations financières aux armateurs pour qu'ils construisent et modernisent leurs navires en Europe.** Ces incitations devraient réduire l'écart de prix entre les chantiers navals européens et asiatiques, notamment par le biais d'avantages fiscaux encadrés par un régime européen. Afin d'éviter les distorsions de concurrence entre les Etats membres, elles devront être mises en œuvre de manière uniforme au sein du marché intérieur de l'UE et être notifiées à la Commission européenne qui les contrôlera.
- **Lier les instruments financiers de l'UE à des conditionnalités** afin d'empêcher que l'argent des contribuables européens ne soit utilisé pour des investissements en dehors de l'Europe, par ex. pour la construction ou la modernisation de navires dans des chantiers navals asiatiques alors que ces navires sont destinés à l'Europe.
- **Fournir un instrument efficace afin de protéger la compétitivité des chantiers navals européens contre les prix préjudiciables pratiqués par les concurrents étrangers**, en rendant la réglementation 2016/1035 applicable.

2. CADRE REGLEMENTAIRE FAVORABLE

- **Introduire une loi sur l'industrie maritime qui entérine le business case en faveur d'un transport maritime durable et numérisé, la production de navires et l'économie bleue.**
- **Créer une alliance industrielle pour les chaînes de valeur de l'économie bleue, en lien avec les « projets importants d'intérêt européen commun »** afin de faciliter la coopération entre les acteurs de l'économie bleue et créer des réserves de projets (par exemple pour les transporteurs de carburants alternatifs durables et les navires soutenant les infrastructures d'énergie renouvelable offshore).

3. LEADERSHIP TECHNOLOGIQUE

Continuer à soutenir les investissements de l'industrie dans la recherche, le développement et l'innovation, comme avec le partenariat co-programmé sur le transport par voie d'eau zéro émission, et introduire un nouveau partenariat co-programmé sur le transport par voie d'eau et la production de navires numérisés et automatisés.

Faciliter les garanties de la banque européenne d'investissement à des conditions préférentielles afin d'accroître les capacités de risque pour les investissements dans la chaîne de valeur maritime, l'économie bleue et la défense

Fournir un soutien financier pour développer l'innovation maritime et renforcer les capacités de fabrication maritime à travers :

- Un fonds européen pour les technologies maritimes doté d'un budget de 10 millions d'euros dans la prochaine période de planification, sur la base du fonds européen actuel pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.
- Un renforcement de la dimension maritime dans tous les instruments financiers concernés de l'UE (par exemple le fonds d'innovation, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, les fonds structurels) par le biais d'appels et d'affectations spécifiques et par la réinjection complète des recettes du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) et de FuelEU Maritime dans l'investissement maritime.

La disponibilité de ressources financières est nécessaire pour stimuler les investissements industriels dans des technologies et méthodes de production vertes et numériques innovantes en Europe, avec des garanties pour assurer le maintien et la création d'emplois de qualité tout en garantissant une distribution équitable de la richesse créée. Des critères stricts d'accès aux fonds européens doivent promouvoir une transformation équitable de nos industries en mettant l'accent sur la cohésion sociale, des emplois de qualité et la promotion du dialogue social.

4. UNE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIEE : DEVELOPPER DES EMPLOIS INDUSTRIELS DE QUALITE POUR UNE TRANSITION JUSTE : DROIT A LA FORMATION

- **Soutenir les campagnes de communication** promouvant l'image durable et innovante de l'industrie des technologies maritimes afin d'attirer et de retenir les travailleurs, notamment les jeunes et les femmes.

- **Soutenir les efforts des entreprises pour développer et perfectionner les compétences de leurs travailleurs dans l'industrie des technologies maritimes**, notamment par des programmes européens d'éducation et de formation et par la reconnaissance des formations et des qualifications dans l'ensemble de l'UE.
- **Développer un cadre politique pour une transition juste axé sur l'accès à une formation de qualité pour tous les travailleurs afin de soutenir l'anticipation et la gestion du changement dans les industries maritimes.**

Indépendamment de la stratégie industrielle maritime de l'UE, les partenaires sociaux veulent réaffirmer la nécessité des mesures suivantes pour soutenir l'industrie des technologies maritimes :

1. PACTE POUR LES COMPETENCES

Garantir un soutien financier suffisant et permanent pour la mise en œuvre d'un pacte pour les compétences ambitieux dans le secteur de la construction navale, dont l'objectif principal est d'attirer, de former et de retenir de nouveaux travailleurs ainsi que développer et perfectionner les compétences des travailleurs du secteur de la construction navale.

2. CREER UN GROUPE D'EXPERTS MARITIMES

Comme pour les industries automobile et ferroviaire, et conformément aux synergies recherchées par la Commission européenne dans le contexte des voies de transition pour l'écosystème industriel de la mobilité, les partenaires sociaux réclament la création d'un forum composé de décideurs politiques de l'UE et des États membres, de parties prenantes de l'industrie et de syndicats pour le secteur maritime, y compris des parties prenantes de l'industrie des technologies maritimes. Ce forum devra :

- Formuler des feuilles de route technologiques pour atteindre les objectifs de capacité industrielle pour l'écologisation et la numérisation des chaînes de valeur critiques de l'économie bleue européenne.
- Coordonner les mesures visant à pallier la pénurie de main d'œuvre, à améliorer les compétences de la main d'œuvre et à harmoniser les normes sociales dans l'UE.
- Identifier les marchés étrangers prometteurs, les barrières commerciales internationales et les pratiques de dumping, et recommander des mesures de politique commerciale appropriées.

Ce groupe d'experts maritimes devra avoir la prérogative de soumettre des recommandations politiques à la Commission européenne, et la Commission européenne devra avoir l'obligation d'en tenir compte.

3. SOUTENIR LE DIALOGUE SOCIAL ET LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS

Le dialogue social et la participation des travailleurs sont indispensables pour construire des industries durables et résilientes à tous les niveaux (entreprise, sectoriel, national et européen).

- Promouvoir et renforcer les structures de dialogue social et les droits des syndicats à tous les niveaux. Des conditionnalités sociales doivent garantir que les fonds publics soutiennent des emplois de qualité et le dialogue social.

- Veiller à ce que l'autonomie des partenaires sociaux soit respectée à tous les niveaux, tout en s'assurant que des cadres juridiques pour des systèmes solides de relations sociales soient développés tant au niveau européen qu'au niveau national.
- Renforcer les droits à l'information, consultation et participation des travailleurs dans les entreprises, y compris les entreprises multinationales. Face à la transformation en cours, l'implication des travailleurs est cruciale pour une transformation réussie.
- Renforcer les capacités des partenaires sociaux lorsque cela est nécessaire.